

INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Circulaire aux Offices de tarification

Circ. OT 2013/014

Service des Soins de Santé

Correspondant: Blandine Divry

Attaché

Tél: 02/739 78 01 **Fax:** 02/739 77 11

E-mail: blandine.divry@inami.fgov.be

Nos références:

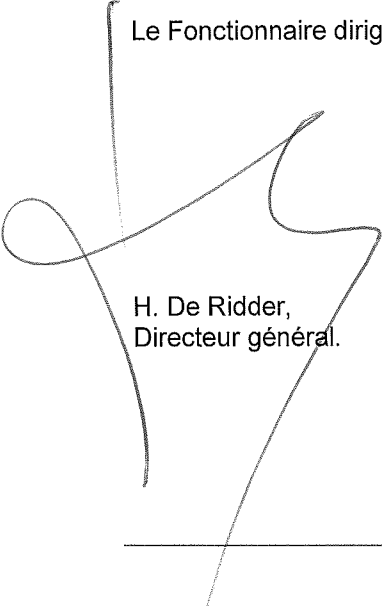
Bruxelles, le

Pansements actifs - Intervention forfaitaire mensuelle : Montant applicable à partir du 1er janvier 2014

En application de l'arrêté royal du 3 juin 2007, nous vous communiquons, par la présente, le montant de l'intervention forfaitaire mensuelle dans le coût des pansements actifs pour les patients souffrant de plaies chroniques.

L'intervention mensuelle indexée s'élève à partir du **1er janvier 2014 à: 22,90 euros.**

Le Fonctionnaire dirigeant,



H. De Ridder,
Directeur général.